



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SEGAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Désignation	Vote
2026-018	Urbanisme : dossiers reçus en mairie depuis le 30 mars 2026	-
2026-019	Demande de subvention DETR/DSIL 2026	Votée
2026-020	Demande de subvention FIPD 2026 Sécurisation de l'école	Votée
2026-021	Demande de subvention FIPD 2026 Vidéoprotection	Votée
2026-022	Demande de subvention Pacte Finistère Volet 1 2026 Voirie communale	Votée
2026-023	Demande de subvention Pacte Finistère Volet 1 2026 Rénovation énergétique MAM et salle AR GALON	Votée
2026-024	Demande de subvention Pacte Finistère Volet Patrimoine 2026	Votée
2026-025	Vote du taux d'imposition 2026	Votée
2026-026	Convention avec la SPREV pour les visites estivales de la chapelle	Votée
2026-027	Participation financière Ecole Diwan	Votée
2026-028	Renouvellement de la convention avec Météo-France	Votée
2026-029	Dissolution du CCAS au 31 décembre 2026 et réorganisation de l'action sociale	Votée
2026-030	Désignation des membres du CCAS pour 2026	Votée
2026-031	Représentation de la Commune au FIA	Votée
2026-032	Désignation des membres de la CCID	Votée
2026-033	Formation des élus	Votée

Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :-
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/018

URBANISME : PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 30 MARS 2026

Pour information, Yann BOTREL, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 30 mars 2026

- Permis de construire

1. Monsieur CHARPENTIER Matéo a déposé le 31 mars un Permis de Construire pour la construction d'une extension de 30 m2 au 1 Chemin du Fell. ***En cours d'instruction.***

2. Monsieur BORDET Pierre-John a déposé le 12 avril un Permis de Construire pour la construction d'un abri de jardin, d'un abri non fermé, d'un préau et d'une pergola. Il y aura aussi transformation du carport actuel en garage fermé au 35 rue Kerhuella. ***En cours d'instruction.***

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026

Le Maire,

Frédéric DRELON

La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/019

DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2026 : RENOVATION ENERGETIQUE ET AGGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique et d'agrandissement du restaurant scolaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE le dépôt** de la demande de subvention DSIL/DETR au titre de l'exercice 2026 pour ce projet

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/020

DEMANDE DE SUBVENTION FIPD 2026 : SECURISATION DE L'ECOLE

Dans le cadre du projet de sécurisation de l'école, Madame Annaïck MORVAN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la Préfecture.

En effet, l'école ne dispose pas à ce jour de dispositif PPMS, ni d'alarme anti intrusion.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE** la demande de subvention FIPD au titre de l'exercice 2026 pour ce projet

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON

La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN

Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/021
DEMANDE DE SUBVENTION FIPD 2026 : VIDEOPROTECTION

Dans le cadre du projet de vidéoprotection sur l'espace public, Madame Annaïck MORVAN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la Préfecture.

Ce projet résulte de différentes dégradations constatées sur l'espace public et sur les bâtiments communaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE** la demande de subvention FIPD au titre de l'exercice 2026 pour ce projet

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON




La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN





Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/022

DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE 2026 VOLET 1: VOIRIE COMMUNALE

Frédéric DRELON, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention Pacte Finistère volet 1 a été déposée dans le cadre des travaux de voirie et réseaux. Le cout estimatif de la dépense serait de 60 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération :

➤ **VALIDE** la demande de subvention au titre de l'exercice 2026 pour ce projet

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON

La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN







Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/023

DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE 2026 VOLET 1: RENOVATION ENERGETIQUE MAM ET SALLE AR GALON

Frédéric DRELON, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention Pacte Finistère volet 1 a été déposée dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la MAM et de la salle AR GALON. Le cout du projet a été estimé à 52 107 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération :

➤ **VALIDE** la demande de subvention au titre de l'exercice 2026 auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation énergétique de la MAM et de la salle AR GALON

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/024

DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE 2026 VOLET PATRIMOINE :

Frédéric DRELON, Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention dans le cadre des travaux de mise en conformité Foudre de l'église Saint-Séverin

- Mise en conformité du système de protection contre la foudre

Le cout total des travaux s'élève à 3 833.62 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'exercice 2026 auprès du Conseil Départemental pour les travaux de mise en conformité du système de protection contre la foudre.

➤ **CONFIRME** que la dépense a bien été inscrite au Budget 2026

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026

Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/025
VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur Frédéric DRELON, Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2026 comme suit :

<i>Taxes sur les Ménages</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>14,81%</i>	<i>14,81%</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>38,08 %</i>	<i>38,08 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>40,10%</i>	<i>40,10%</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice 2026 à **14,81 %**
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2026 à **38,08 %**
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2026 à **40,10 %**

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : CLAUDE GUERIN
Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,
Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/026
CONVENTION AVEC LA SPREV 2026 : VISITES ESTIVALES DE LA CHAPELLE SAINT-SEBASTIEN

Frédéric DRELON, Maire, rappelle que traditionnellement la Commune de Saint-Ségal convient d'un accord avec la SPREV pour les visites de la Chapelle Saint-Sébastien durant la période estivale. La SPREV met à disposition de la Commune un guide pour une durée de 30 jours (24 jours de présence). En contrepartie, la Commune se charge de lui trouver un hébergement.

Le guide sera présent du 15 juillet au 14 août 2026. Les horaires d'ouverture de la Chapelle seront :
Du lundi au vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
Le Dimanche : de 14h30 à 18h30.
La Commune participe aux frais à hauteur de 780€. La facture sera réglée à l'ordre de la SPREV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** ces dispositions
- **ACCEPTE** la participation financière de 780€ demandée par la SPREV

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON




La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN




Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :14
Contre :-
Abstention :1

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/027

PARTICIPATION FINANCIERE ECOLE DIWAN

La Présidente de l'école « Diwan Kastellin » a sollicité pour cette année scolaire le versement du forfait communal des élèves domiciliés sur la commune de SAINT-SEGAL. Le paiement de ce forfait concerne 3 élèves saint-ségalais scolarisés en primaire.

En effet, la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance rend systématique le versement du forfait scolaire communal pour les élèves des écoles Diwan. Le calcul de ce montant se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commune a estimé le cout d'un élève scolarisé dans le primaire à 300€ (calcul du cout d'un élève de primaire à l'école Julie DAUBIE au budget 2025)

Le Conseil Municipal, après délibération :

-VALIDE le versement de la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2025-2026 : **900€**

Vote : Abstention : 1 / Pour : 14

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN

Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségall, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : CLAUDE GUERIN
Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,
Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/028
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC METEOFRANCE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la convention qui lie la Commune et Météo France est arrivée à échéance au 01/05/2026. Il convient de la renouveler sans aucun changement. Météo France verse en contrepartie de la location d'une parcelle d'environ 50 m2 un loyer annuel de 600€

Le Conseil municipal, après délibération :

- **VALIDE LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**
- **AUTORISE le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette décision

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségall, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségol, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : CLAUDE GUERIN
Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,
Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/029
DISSOLUTION DU CCAS AU 31 DECEMBRE 2026

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.
Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants et peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.
Cette possibilité est issue de la loi n° 2015- 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles.
Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE DISSOUDRE le CCAS au 31 décembre 2026,
- D'EXERCER directement cette compétence,
- DE TRANSFERER le budget du CCAS dans celui de la commune

Vote : Unanimité

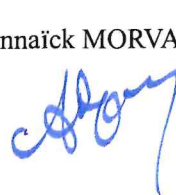
Fait à Saint-Ségol, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségall, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Étaient absents : CLAUDE GUERIN
Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,
Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/030
DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS POUR 2026

Madame Annaïck MORVAN, Adjointe au Maire, rappelle que le Centre Communal d'Action sociale est géré par un Conseil d'administration composé du Maire, qui en est le président de droit, et, de 4 membres élus, en son sein, par le Conseil Municipal et de 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

4 élus proposent leur candidature :

- Annaïck MORVAN,
- Jean-Marc L'HOURS
- Annette LE NEST
- Michel ADENYS

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségall, le 27 avril 2026
Le Maire,
Frédéric DRELON

La secrétaire de séance
Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Étaient absents : CLAUDE GUERIN
Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,
Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/031
REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU FIA

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.
Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure,
Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à cet établissement public



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE D'ADHERER à cet établissement public,
- APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de cinquante-cinq centimes d'euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget.
- DESIGNER Frédéric DRELON, Maire de Saint-Ségal, pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion.

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON

La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN




Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :

21 avril 2026

Date d'affichage de la convocation :

21 avril 2026

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségol, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : CLAUDE GUERIN

Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,

Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/032

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient d'instituer, dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire, ou son représentant.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal doit dresser la liste de vingt-quatre personnes susceptibles de faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui établira ensuite la liste définitive de la Commission Communale des Impôts Directs composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yann BOTREL	David LUGUERN
Yves CADEC	Isabelle LEJEUNE
Gilbert LE GOFF	Maryvonne BLONDEAU
André TREUSSART	Paul SEITE
Daniel KERRIOU	Michel ADENYS
Nathalie YANN	Yann FITAMANT
Jean-Yves GOASGUEN	Philippe VERGNAUD
Jérémie CARDON	Lionel MARC
Valentin TILOUINE	Elodie LE GOFF

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségol, le 27 avril 2026

Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :14
Absents :1
Pouvoirs :1
Pour :15
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 27 avril 2026
.....

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségol, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : CLAUDE GUERIN
Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,
Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/033
FORMATION DES ELUS

*La formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-12, L. 2123-14, L. 2123-16 et R. 2123-12 à R. 2123-14,
Vu la nécessité de déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation.
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les 3 mois suivant son renouvellement ;*

Les organismes de formations doivent être agréés, conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

➔ Il est proposé à l'assemblée :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à **2,3%** des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus. (Montant annuel des indemnités : 69 658.44€)

Le Conseil Municipal, après délibération :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le **28 AVR. 2026**

ID : 029-212902639-20260427-D2026_033-DE

- ADOPTE la proposition faite,
- DECIDE que le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à **1 600 €**.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON




La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN

